

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

3 avril 2025

Date de signature,

7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|-------------------|---|
| DL2025-016 | Vote du budget primitif 2025 Commune de Rives-en-Seine |
|-------------------|---|

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ». Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2025 détaillé par chapitre et correspondant aux éléments figurant au rapport d'orientations budgétaires (voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 mars 2025) qui s'équilibre comme suit :

| | | |
|--------------------------------------|----------|----------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | Dépenses | 6 655 486,86 € |
| | Recettes | 6 655 486,86 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | Dépenses | 5 817 233,86 € |
| | Recettes | 5 817 233,86 € |

Considérant les exigences de sincérité budgétaire et d'informations des conseillers municipaux, Monsieur le Maire précise que des crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe du « *Cinéma Le Paris* » figurent aux comptes de la Commune de Rives-en-Seine ; ils ont été fixés au montant maximum de :

- 65736221 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 70 510,00 €,
- 20415342 (dépenses d'investissement) pour un montant de 74 476,00 €.

Il précise que des crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe des « *Cabinets Médicaux* » figurent aux comptes de la Commune de Rives-en-Seine ; ils ont été fixés au montant maximum de :

- 65736211 pour un montant de 7 100,00 €,

Il précise que des crédits permettant l'équilibre réel du budget annexe « *Friches* » figurent aux comptes de la Commune de Rives-en-Seine ; ils ont été fixés au montant maximum de :

- 65736211 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 7 707,00 €,
- 20415332 (dépenses d'investissement) pour un montant de 7 864,00 €.

Après avoir exposé ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2025 de la Ville (voté par chapitre) dont le détail est joint en annexe et exposé dans la note ci-jointe ;
- De mandater, en fonction des besoins du budget autonome du CCAS et de manière fractionnée, la subvention au CCAS inscrite au compte 657363 du budget principal 2025 à hauteur de 81 000 euros ;
- De mandater la subvention d'investissement pour le CCAS inscrite au compte 20415321 du budget principal 2025 pour un montant de 15 000 € ;
- De fixer le montant maximum de la subvention d'équilibre du budget annexe du cinéma le Paris à 70 510 € en fonctionnement et à 74 476 € en investissement ;
- De fixer le montant maximum de la subvention d'équilibre du budget annexe des cabinets médicaux à 7 100 € en fonctionnement ;
- De fixer le montant maximum de la subvention d'équilibre du budget annexe des friches à 7 707 € en fonctionnement et à 7 864 € en investissement ;
- De l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'année 2025 ;
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET